



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUILLET 2020

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 9

L'an deux mil vingt, le 7 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Étaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : ALLEGRO Jean-François, LALY Olivier
Secrétaire : Mme Odile PAYEN

2020/23

OBJET :

- Création d'une régie scolaire
- Adhésion au service en ligne de la DGFIP pour le recouvrement des factures
- Nomination d'un régisseur titulaire et mandataire suppléant pour la régie recette

Au cours de la séance le maire informe l'assemblée que la restauration scolaire et la garderie de l'école seront repris par la municipalité à la rentrée prochaine. Ils remercient le bureau de l'Association des Parents d'Elèves qui ont géré pendant de nombreuses années ce service.

Vu la délibération n°2020/07 du 23 mai 2020 ayant pour objet la délégation du maire par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-2 du CGCT l'autorisant à créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Vu les besoins engendrés par la reprise de ce service, il y a lieu de procéder à l'achat de matériels et logiciels qui permettront le pointage des enfants, la gestion journalière, la facturation et le paiement des factures par les parents,

Vu qu'il y a lieu d'adhérer au service de paiement en ligne de la DGFIP, et que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation des moyens de paiement mis à la disposition des usagers des services publics locaux,

Le conseil après étude et concertation, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

1/ autorise le maire à signer tous documents et devis se rapportant à l'achat de matériels et logiciels

2/ autorise le maire à adhérer au service de télépaiement en ligne de la DGFIP et à signer tous documents et conventions s'y rapportant

3/autorise le maire à signer les actes de nomination de régisseur titulaire et mandataire suppléant et l'acte constitutif concernant la régie de recette

4/ dit que les recettes afférentes à la régie seront encaissées à l'article 7067 du chapitre 70 du budget communal,

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juillet 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 juin 2020

Le Maire,
Julien BELLENGIER

